



## BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2019  
Honoraires à la charge vendeur  
(Exception faites pour les successions)

### TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION

Montant TTC (TVA 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.  
Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Pour les ventes jusqu'à 50 000 €	4500 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	10 % TTC
De 100 001 € à 200 000 €	8 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	6 % TTC
De 300 001 € à 400 000 €	5 % TTC
Au-delà de 400 000 €	4,5 % TTC
Honoraires sur viager	10 % TTC

### HONORAIRES IMMOBILIER D'ENTREPRSE (à la charge de l'acquéreur)

cession de murs, de fonds de commerce et de droit au bail

Pour les cessions jusqu'à 50 000 €	6 000 € HT
De 50 000 € à 150 000 €	12,5 % HT
De 150 001 € à 400 000 €	8 % HT
De 400 001 € à 750 000 €	7 % HT
De 750 001 € à 1 000 000 €	6 % HT
Au-delà de 1 000 000 €	5 % HT

Location sans droit d'entrée : 30 % du loyer principal annuel

La délivrance d'une note est obligatoire  
En cas de délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux de l'agence  
détentrice du mandate initial